

Le monde est beau



Vol seulement Paris

Départ de Québec



Québec - Paris Aller simple

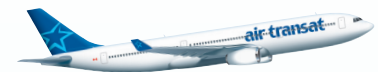
Départs :

17, 18, 21, 23, 24, 25 et 28 juin

279\$

Taxes incluses

Pour plus de détails, communiquez avec :



VOUS PLANIFIEZ UN
VOYAGE EN EUROPE ?
Choisissez Air Transat!

- Plus de **150 vols directs** par semaine à partir de 8 villes de départ canadiennes
- Partez **vers une ville** et **revenez d'une autre** sans frais supplémentaires
- **Classe Club** pour profiter d'un confort supérieur et de privilèges exclusifs
- Économies sur les frais d'excédent de bagages grâce à **Kiloflex**
- Service de qualité en classe Économie, incluant un choix de **repas chauds** accompagnés de **vin**
- Expérience optimisée grâce à **Option Plus** d'Air Transat
- Plus de **600 destinations vacances** mises à votre disposition par Vacances Transat
- De l'aéroport à destination, voyager en famille est un jeu d'enfant grâce aux avantages du **Club enfants Air Transat**.
- Débutez votre vol à la maison grâce au service de **présélection en ligne, choix de siège et de repas**, et **achat hors taxe**.*

*Service de choix de repas en ligne offert aux passagers qui voyagent en classe Club.



Départs de Québec. Prix par personne en classe W. Prix valide pour les nouvelles réservations individuelles effectuées à compter du 15 juin 2011. Taxes, DPSTA, frais aéroportuaires, assurances et surcharge de carburant, si applicables, sont inclus. Prix valide pour l'agent de voyages et un compagnon voyageant aux mêmes dates. Vols effectués sur les ailes d'Air Transat. Offre d'une durée limitée. Nombre de sièges disponibles à ce tarif : 10 par départ. Aucun changement permis. 100 % non remboursable. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Europe 2011-2012 de Vacances Transat. Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada inc. et est titulaire d'un permis du Québec (n° 825121). Ses bureaux sont situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4C2. // 14 juin 2011

Prix excluant le 3,50\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages*.